



Certificat

Certificate

Contrôlé par la Ville de Paris

Secrétariat Technique :

Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris

15, rue Jean-Baptiste Berlier – 75013 PARIS

Correspondant : Damien BALLAND – Tél.01 44 08 97 00

Correspondant AFNOR Certification :

Sébastien KOSTIC - Tél.01 41 62 60 41

HOLCIM (Süddeutschland) GmbH

D - 72359 DOTTERNHAUSEN
Allemagne

Usine de : DOTTERNHAUSEN

Reconduction de la marque NF-LIANTS HYDRAULIQUES

N° 73.46 du 23.05.2018

est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES (NF002) sur les emballages et lettres de voiture des produits suivants :

Désignation selon
le référentiel NF002

Date
de la 1^{ère} admission

Teneur des
constituants

Norme

CEM I 52,5 R CE NF	12.09.2016		NF EN 197-1 : 2012
CEM II/A-LL 52,5 N CE CP2 NF	05.07.2017	LL11	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/B-M (T-LL) 52,5 R CE CP2 NF	23.05.2018	T16 LL10	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/B-M (T-LL) 52,5 N CE NF	17.04.2012	T14 LL9	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/B-M (T-LL) 42,5 N CE NF	15.06.2011	T13 LL13	NF EN 197-1 : 2012

Certains de ces produits sont également conformes à la norme NF P 15-317 : 2006 (PM), NF P 15-318 : 2006 (CP1 ou CP2), NF P 15-319 : 2014 (ES), pour les caractéristiques complémentaires mentionnées.

Cette décision atteste que ces produits sont certifiés conformes aux normes et aux exigences supplémentaires après évaluation par AFNOR Certification tel que spécifié dans le référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme de vérification et les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Ce droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES.

Directeur Général
Franck LEBEUGLE



098 - 2017/07